



- Éviter toute dérive, appliquer à basse pression, tenir compte de la direction du vent.

#### Travail du sol

Délai de travail sur vivaces 4 jours après l'application par culture.

#### Emballages vides et surplus de traitement

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois fois avec agitation) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. L'eau de rinçage devra être versée dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Le surplus de traitement est à pulvériser sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

#### USAGES DANS UNE CULTURE

★ Dans l'orge de printemps, l'orge d'hiver, le seigle de printemps, le seigle d'hiver, l'avoine de printemps, l'avoine d'hiver, le froment de printemps, le froment d'hiver, le triticale et l'épeautre (plein air) à maturité, avant moisson.

**Application:** Effectuer le traitement quand la culture est complètement mûre:

- Grain contenant moins de 30 % d'humidité (stade pâteux);
- BBCH 85: maturité pâteuse du grain, les feuilles, pailles et nœuds sont complètement jaunes

**Délai de récolte après traitement:** attendre au moins 7 jours.

**Dose:** 2,25 - 3,0 L/ha

#### Remarques:

1. Maximum 1 application par culture.
2. Les travaux du sol peuvent être effectués immédiatement après enlèvement ou broyage de la paille.
3. Toute culture peut être semée directement après récolte.
4. Cette période est la plus efficace pour traiter chiendent, renouée amphibie et roseau commun.

★ Avant récolte de pois fourragers (plein air), fèves et féveroles récoltes secs (plein air) et haricots récoltes secs.

**Application:**

- 50 % des gousses mûres, graines dures et sèches (BBCH 85).

**Délai de récolte après traitement:** attendre au moins 7 jours.

**Dose:** 2,25 - 3 L/ha

#### Remarques:

1. Maximum 1 application par culture.
2. Les labours peuvent être effectués immédiatement après enlèvement ou broyage de la paille.
3. Toute culture peut être semée directement après récolte.
4. Cette période est la plus efficace pour traiter chiendent, renouée amphibie et roseau commun.

#### ★ Sur plantation de sapins de Noël.

Application automnale généralisée sur plantation (plein air) de plus de 2 ans de *Picea abies* (Épicéa commun) et *Abies nordmanniana* (Sapin de Nordmann).

**Application:** En automne après aoûtement des jeunes pousses des sapins de Noël. Maximum une application par an.

**Dose:** 3,0 - 4,5 L/ha

★ En pré-émergence (BBCH 01-08) de pommes de terre (plein air), oignons (récolté sec, plein air), oignons de printemps (plein air), betteraves sucrières (plein air), betteraves fourragères (plein air) et maïs (sauf maïs doux).

Application seule ou en mélange avec produits agrées en pré-émergence des cultures précitées sur les adventices annuelles avant la levée de la culture. Arrêter le traitement quand le sol commence à craquer quelques jours avant la levée des cultures.

**Dose:** 1,5 - 3,0 L/ha. Maximum 1 application par culture.

#### TERRAINS NON CULTIVES

★ Terrains revêtus non cultivables.

Appliquer sur des places où une végétation est indésirable comme sur: des surfaces pavées, bétonnées, asphaltées, stabilisées, couvertes de dolomies, graviers ou de ballast, tels que les trottoirs, cours, accotements, voies de chemin de fer, terrains industriels, parkings, entrepôts, embarcadères et débarcadères. La dose maximale autorisée par an est de 7,5 L/ha de **Roundup PowerMax** (3,6 kg glyphosate/ha/an). Cette dose ne doit pas être appliquée en 1 seule fois. Dose d'emploi: se référer au tableau page 12 sur les doses et les périodes d'application par usage.

★ Terrains meubles non cultivés en permanence. Appliquer sur des places où une végétation est indésirable comme: talus, fossés secs, terrains vagues, autour des bâtiments, sous des grillages, le long des palissades, et sentiers non empierrés. La dose maximale autorisée par an est de 7,5 L/ha de **Roundup PowerMax** (3,6 kg glyphosate/ha/an). Cette dose ne doit pas être appliquée en 1 seule fois. Dose d'emploi: se référer au tableau page 12 sur les doses et les périodes d'application par usage.

★ **Arboriculture, viticulture.**  
**Application:** seul ou en mélange avec un herbicide à action racinaire à la dose agrée.

#### Remarques:

- Ne pas toucher des feuilles, branches, écorces non aoutées ainsi que des plaies de taille ou d'élagage parce que des dégâts considérables pourraient se produire.

★ **Terrains agricoles en interculture.**

En traitement généralisé, sur des terrains cultivés: Chaumes, terrains destinés au semis/ plantation, sur labours reverdis, fourrières de champs, jachères, destruction des engrais verts, prairie re-semis, semis d'une nouvelle prairie.

**Application:** Destruction de chiendent et autres espèces indésirables en rénovation de pâtures Effectuer le semis de la nouvelle prairie de préférence de mi-juillet à mi-septembre. Après l'application attendre minimum 7 jours avant l'installation de la culture ou avant le semis. Avant semis ou plantation d'une culture, bien cultiver le sol afin d'obtenir une bonne répartition de la végétation détruite. La dose maximale autorisée par an est de 7,5 L/ha de **Roundup PowerMax** (3,6 kg glyphosate/ha/an). Cette dose ne doit pas être appliquée en 1 seule fois. Dose d'emploi: se référer au tableau page 12 sur les doses et les périodes d'application par usage.

#### Remarques:

1. Utilisateur est en outre tenu de se soumettre aux prescriptions locales (communales, régionales) en matière de désherbage des terrains publics.
2. Ne pas appliquer sur des terrains où une végétation desséchée peut provoquer des risques d'incendie.

#### TOUTES CULTURES

La dose maximale autorisée par an est de 7,5 L/ha de **Roundup PowerMax** (3,6 kg glyphosate/ha/an). Cette dose ne doit pas être appliquée en 1 seule fois. Dose d'emploi: se référer au tableau page 12 sur les doses et les périodes d'application par usage. Délai avant récolte: 7 jours avant de pâturer ou ensiler.

Traitement localisé sans toucher la culture en place, avec une cloche ou un équipement de protection, entre les rangs de la culture, au pied des arbres et arbustes (fruitiers, ornementaux, forestiers...), ou en traitement localisé pour détruire des touffes de mauvaises herbes (refus, chardon, ortie, repousse de la culture précédente telle que de pomme de terre ou de chicorée...), des souches d'arbres ou pour détruire des bouquets de végétaux non désirables en milieu forestier, en traitement localisé contre des repousses de pomme de terres sur les tas de déchets de triage.

#### ★ Arboriculture, viticulture.

**Application:** seul ou en mélange avec un herbicide à action racinaire à la dose agrée.

#### Remarques:

- Ne pas toucher des feuilles, branches, écorces non aoutées ainsi que des plaies de taille ou d'élagage parce que des dégâts considérables pourraient se produire.

- Les rejets de racines peuvent être touchés si le traitement est réalisé avant le 1er juillet.
- Ne pas pulvériser sur des tiges de moins de 3 ans et sur des espèces sensibles: pêcher, cerisier
- Autoriser pour la destruction des mauvaises herbes annuelles et vivaces (spécialement liserons) en vignobles de plus de 4 ans.

★ **Arbres et arbustes ornementaux et en plantations forestières.**

Traiter d'une solution de (45 mL dans 5 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup>) au pied des arbres, arbustes. Pour éviter des dégâts aux arbres, il est conseillé d'utiliser un cache protecteur ou un cloche de protection. Pour le traitement des ronces, fougères et graminées vivaces, il faut traiter en sève descendante à partir du mois d'août. Pour toutes les cultures, la dilution dépend du matériel et du développement de la plante: une application de 45 mL/100m<sup>2</sup> par frottement ou pulvérisation des feuilles jusqu'à ruissellement ou application par une plaie sur la tige (sans engagement de responsabilité).

#### ★ Traitements de souches d'arbres.

Le traitement en automne des souches d'arbres ou arbustes fraîchement coupés est possible avec une brosse d'une solution de 1,5 % (75 mL dans 5 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup>) pour éviter la repousse des rejets. Il peut aussi être utilisé contre les rejets de souches d'arbres et plantes arbustives spécialement en automne. Destruction du *Prunus serotina*.

#### Remarques:

- Ne pas traiter des souches se trouvant entre des arbres non coupés de la même espèce, l'action systémique via des racines en contact pourrait entraîner des dégâts.

★ **Traitements par la technique de l'humectation en culture agricole et horticole, prairies et plantations.**

Destructions sélectives des mauvaises herbes au moyen d'un appareil approprié. Pour la destruction des mauvaises herbes qui dépassent la culture, une différence de hauteur de 10 cm entre culture et mauvaises herbes est nécessaire.

**Concentration:** 2,5 - 4,13 L/ha/10 L de bouillie. On peut utiliser un appareil pour la destruction des plantes individuelles ou des foyers d'infection. La végétation désirée ou la culture ne peut pas être touchée par la solution herbicide.

★ **Traitement localisé pour la destruction de mauvaises herbes en agriculture, horticole, prairies et zones vertes.**

Pour la destruction des plantes indésirables comme: chardon, tussilage, chiendent, plantes ligneuses et arbustes, ronces. Pour éviter des dégâts aux cultures, il est conseillé d'utiliser un cache protecteur. Toutes les plantes touchées seront détruites.

★ **Contre renouée du Japon.**

Injection de **Roundup PowerMax** sous le deuxième nœud visible de tiges de plus de 1,5 cm de diamètre. Le taux de dilution, le nombre de tiges à traiter par m<sup>2</sup> et le volume à injecter par tige sont fonction du matériel utilisé et du développement de la plante. Dose d'emploi: 6,75 - 7,5 L/ha, 1 - 2 applications, végétation développée, fin de la saison de croissance.

#### PRAIRIES, GAZONS ET PELOUSES

★ **Destruction avec utilisation de la végétation traitée pour le bétail avant labour ou semis direct.**

**Dose d'emploi:** 3,0 - 5,25 L/ha

Pour la destruction du gazon ou de la pelouse avant installation ou renouvellement. Destruction de chiendent et autres espèces indésirables en rénovation de pâtures. Après fauchage ou pâturage, il faut attendre avant de traiter, que le chiendent ait de nouveau 10 - 15 cm de hauteur ou 4 - 6 feuilles. Max. 1 application par culture.

**Semis direct:** (sans travail du sol)

**Application:** De préférence mi-juillet à mi-septembre. Le semis direct peut être effectué sans travail du sol avec une machine spéciale à partir de 5 jours après le traitement. Il est nécessaire de faucher et enlever la végétation traitée pour favoriser l'établissement de la nouvelle prairie. Après 5 jours cette végétation peut être pâturée ou fauchée et donnée à manger comme ensilage ou foin. L'apport de lisier de bovins quelques jours avant le semis direct améliore la germination de la nouvelle prairie. Attention à la législation en vigueur. Délai avant récolte: 5 jours avant le semis, le pâturage, l'ensilage ou la fenaison.

#### GESTION DES RISQUES DE RESISTANCE DES MAUVAISES HERBES

Toute population de mauvaises herbes peut contenir des plantes naturellement plus tolérantes ou résistantes à certains herbicides, ce qui peut entraîner une baisse d'efficacité de ces produits sur ces mauvaises herbes. Du fait de son mode d'action, le glyphosate est classé dans le Groupe G du groupe international de lutte contre les résistances aux herbicides, le HRAC (Herbicide Resistance Action Committee) Pour gérer l'apparition et retarder le développement de résistances, adopter des stratégies de désherbage intégrées adaptées au contexte local, notamment en respectant les Bonnes Pratiques d'utilisation des herbicides, en ayant recours à plusieurs modes d'action et/ou à des pratiques culturales variées incluant le désherbage mécanique:

- Suivre les recommandations de l'étiquette, en traitant à la dose recommandée, au bon stade de développement de la mauvaise herbe et dans des conditions météorologiques adaptées,
- Selon le contexte local, utiliser la palette complète des outils de gestion des populations de mauvaises her-

bes, du désherbage classique de la culture aux techniques de gestion du paysage, Limiter le risque de propagation des mauvaises herbes en nettoyant le matériel utilisé (résidus de sol, graines...) durant les déplacements entre les parcelles, Bien respecter les bonnes pratiques de pulvérisation afin d'assurer le meilleur contrôle des mauvaises herbes:

- Faire réviser le pulvérisateur régulièrement par un organisme agréé (contrôle technique),
- Calibrer le pulvérisateur et préparer la quantité de bouillie adaptée à la surface à traiter: dose appliquée et qualité de la pulvérisation doivent être précises,
- Utiliser les buses appropriées pour optimiser la couverture des mauvaises herbes à traiter et éviter la dérive,
- Appliquer dans des conditions météorologiques appropriées,
- Surveiller l'effet du traitement sur les mauvaises herbes afin de déceler tout défaut de contrôle.

Pour de plus amples informations, consulter le site de HRAC (<http://www.hracglobal.com>), contacter votre distributeur, les services officiels locaux compétents (SRAL) ou votre contact Monsanto.

#### INDICATIONS CONCERNANT LES PREMIERS SECOURS INDICATIONS POUR LE MEDECIN

#### Symptômes

Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle.

En cas d'inhalation, peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Peut également entraîner une toux.

Après ingestion du produit concentré, les symptômes suivants peuvent survenir: irritation des muqueuses, nausées, vomissement, diarrhée, douleurs abdominales, hypotension, choc.

**Contact avec la peau:** pas de symptômes.

**Projection dans les yeux:** pas de symptômes.

#### Instructions de premiers soins

En cas d'inhalation: air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

**Après ingestion:** rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée.

**Contact avec la peau:** Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Projection dans les yeux:** Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Remarques pour le médecin

Prise en charge: traitement symptomatique.

- Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier

Pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons +32 70/245.245  
Pour Luxembourg: (+352) 8002 5500

#### Responsabilité

*Nos produits ne sont commercialisés qu'après de longues recherches et/ou sur base d'expériences pratiques. Ils satisfont les obligations légales. Néanmoins il subsiste toujours des risques inhérents à l'application de produits chimiques. De plus les facteurs suivants peuvent jouer un rôle: conditions climatiques, temps et mode d'application, condition et stade des adventices etc... Comme ces facteurs ne dépendent pas du vendeur, nous ne pouvons pas, malgré la bonne qualité de nos produits, garantir un bon résultat, ni accepter la responsabilité pour des dégâts qui, directement ou indirectement, proviendraient de l'utilisation ou l'application de nos produits. Il est évident que la stricte observation des prescriptions d'emploi permet de réduire les risques au minimum. Ne peut être reformulé ou reconditionné. Aucune licence attribuée explicitement ou implicitement sous un brevet américain.*

DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION PAR USAGE			
a a	Nom latin	Dose en l/ha	Période d'application
<b>1. Céréales à maturité avant moisson</b>			
Mauvaises herbes p. ex.:		2,25 - 3,0	au moins 7 jours avant la récolte
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>	2,25 - 3,0	
Chardons	<i>Cirsium sp.</i> , <i>Carduus sp.</i>	2,25 - 3,0	
Gesse tubéreuse	<i>Lathyrus tuberosus</i>	2,25 - 3,0	
<b>2. Avant récolte de pois/haricots (récoltés secs)</b>			
Mauvaises herbes p. ex.:		2,25 - 3,0	au moins 7 jours avant la récolte
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>	2,25 - 3,0	
<b>3. Sapin de Noël</b>			
Mauvaises herbes p. ex.:		3,0 - 4,5	en automne
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>	3,0	
Ortie	<i>Urtica sp.</i>	4,5	
Chardons	<i>Cirsium sp.</i> , <i>Carduus sp.</i>	4,5	
Fougères	<i>Pteridium sp.</i>	4,5	
<b>4. Pré-émergence de pommes de terre, oignons, betteraves et maïs</b>			
Mauvaises herbes		1,5 - 3,0	pré-émergence de la culture
<b>5. Prairies pour la destruction des prairies avant installation ou renouvellement</b>			
		3,0 - 5,25	au moins 5 jours avant le semis, le pâturage, l'ensilage ou la fenaison
<b>6. Terrains non cultivés, chemins de fer et toutes cultures</b>			
Traitement 7 jours avant de pâturer ou ensiler ou traitement localisé sans toucher la culture en place			
Adventices annuelles p. ex.:		1,5 - 3,0	Printemps Été Automne
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	1,5	++++ + + + + +
Repousses céréales	<i>Triticum sp.</i> , <i>Hordeum sp.</i>	1,5	+++ + + + +
Matricaire camomille	<i>Matricaria chamomilla</i>	1,5	+++ + + + +
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i>	1,5	+++ + + + +
Chenopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	1,5	+++ + + + +
Myosurus	<i>Algercurus myosuroides</i>	1,5	+++ + + + +
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	1,5	+++ + + + +
Renouées	<i>Polygonaceae</i>	3,0	++ + + + +
Gaillet grateron	<i>Galium aparine</i>	3,0	+++ + + + +
Véroniques	<i>Veronica sp.</i>	3,0	+++ + + + +
Violette des champs	<i>Viola arvensis</i>	3,0	+++ + + + +
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	3,0	+++ + + + +
<b>Graminées pérennes p. ex.:</b>			
Pâturin commun	<i>Poa pratensis</i>	2,1	+ + + + +
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>	3,0	- + + + +
Phalaris	<i>Phalaris arundinacea</i>	3,0	- + + + +
Roseau commun	<i>Phragmites sp.</i>	3,0	- + + + +
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>	3,0	++ + + + +
<b>Dicotylédones vivaces p. ex.:</b>			
Patience sauvage	<i>Rumex sp.</i>	3,0	+ + + + +
Fougère	<i>Pteridium sp.</i>	4,5	- + + + +
Chardon	<i>Cirsium sp.</i>	4,5	++ + + + +
Ranuncules	<i>Ranunculus sp.</i>	4,5	- + + + +
Armoise vulgaire	<i>Artemisia vulgaris</i>	4,5	- + + + +
Ortie	<i>Urtica sp.</i>	4,5	- + + + +
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	4,5	++ + + + +
Plantain	<i>Plantago sp.</i>	4,5	+ + + + +
Épilobe à tiges carrées	<i>Epilobium sp.</i>	4,5	- + + + +
Laiteron	<i>Sonchus arvensis</i>	5,25 - 6,0	- + + + +
Tussilage pas d'âne	<i>Tussilago farfara</i>	5,25 - 6,0	+ + + + +
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	5,25 - 6,0	- + + + +
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i>	5,25 - 6,0	- + + + +
Berce spondylo	<i>Heracleum spondylium</i>	5,25 - 6,0	- + + + +
<b>Adventices difficiles à contrôler p. ex.:</b>			
Prêle*	<i>Equisetum sp.</i>	6,75 - 7,5	- + + + +
Renouée de l'île	<i>Polygonum cuspidatum</i>	6,75 - 7,5	- + + + +
<b>Arbuste p. ex.:</b>			
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	1,5 % bouillie de pulvérisation	- + + + +
Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>	4,5	- + + + +

\* La prêle n'est que partiellement détruite.



H412: Schadelijk voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen.  
P102: Buiten het bereik van kinderen houden.  
P270: Niet eten, drinken of roken tijdens het gebruik van dit product.  
P273: Voorkom lozing in het milieu.  
P280: Beschermende handschoenen en beschermende kleding dragen.  
P501: Inhoud en verpakking afvoeren naar inzamelingspunt voor gevaarlijk of bijzonder afval.  
EUH210: Veiligheidsinformatieblad op verzoek verkrijgbaar.  
EUH401: Volg de gebruiksaanwijzing om gevaar voor de menselijke gezondheid en het milieu te voorkomen.  
SP1: Zorg ervoor dat u met het product of zijn verpakking geen water verontreinigt.  
SPo: Na de behandeling van percelen/oppervlakken pas opnieuw betreden nadat de spuitvloeistof is opgedroogd.  
SPo2: Was alle beschermende kleding na gebruik.  
SPe3: Om in het water levende organismen te beschermen mag u in een welbepaalde bufferzone van 1 m rond oppervlaktewater niet sproeien (zie risicobeperkende maatregelen).

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection et des vêtements de protection.  
P501: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPo: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.  
SPo2: Laver tous les équipements de protection après utilisation.  
SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (1 m) par rapport aux points d'eau (voir mesures de réduction du risque).  
Pour Luxembourg: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques. Le produit n'est pas toxique pour les abeilles. Produit destiné à usage professionnel.

H412: Schädlich für Wasserorganismen, mit langfristiger Wirkung.  
P102: Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen.  
P270: Bei Gebrauch nicht essen, trinken oder rauchen.  
P273: Freisetzung in die Umwelt vermeiden.  
P280: Schutzhandschuhe und Schutzkleidung tragen.  
P501: Inhalt und Behälter der Problemabfallsorgung zuführen.  
EUH210: Sicherheitsdatenblatt auf Anfrage erhältlich.  
EUH401: Zur Vermeidung von Risiken für Mensch und Umwelt die Gebrauchsanleitung einhalten.  
SP1: Mittel und dessen Behälter nicht in Gewässer gelangen lassen.  
SPo: Behandelte Flächen/Kulturen erst nach dem Abtrocknen des Spritzbelages wieder betreten.  
SPo2: Die gesamte Schutzkleidung muss nach Gebrauch gewaschen werden.  
SPe3: Zum Schutz von Wasserorganismen eine unbehandelte Pufferzone von 1 m zu Oberflächengewässern einhalten.  
Für Luxemburg: Das Mittel wird als nichtbieneingefährlich eingestuft. Das Mittel ist schädigend für Wasserorganismen. Das Produkt ist für berufliche Anwendungen bestimmt.

**Dosering:**  
Tegen éénjarige onkruiden: 1,5 – 3,0 l/ha  
Tegen overblijvende grassen: 2,1 – 3,0 l/ha  
Tegen overblijvende tweezaadlobbige onkruiden: 3,0 – 6,0 l/ha

**Dose d'emploi:**  
Contre annuelles: 1,5 – 3,0 l/ha  
Contre graminées vivaces: 2,1 – 3,0 l/ha  
Contre dicotylédones vivaces: 3,0 – 6,0 l/ha

Voor de doseringen in de specifieke teelten, en grasland zie verder in de gebruiksaanwijzing.  
Pour consulter les doses liées à une culture ou les prairies, référez-vous ci-dessous par usage spécifique dans la mode d'emploi.

Voor het gebruik de bijgevoegde gebruiksaanwijzing lezen.  
Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.



Antigifcentrum  
(24 u./24 u.) +32 (0)70 245 245

Centre Antipoisons  
(24 hr./24 hr.) +32 (0)70 245 245

Pour Luxembourg  
(+352) 8002 5500

BE 1607 - B - 1297 2293